



Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à la présentation de la proposition de loi relative à la mise en œuvre effective du droit humain à l'eau potable et à l'assainissement

**Le mercredi 6 avril 2016 à 14 h 15**  
**Salle des conférences de presse**  
**à l'Assemblée nationale**

Ce texte est l'aboutissement d'une réflexion menée depuis près de trois ans par de nombreuses associations et ONG autour de la Fondation Danielle Mitterrand France Libertés, Coordination Eau Ile de France et la Coalition Eau. Elle est cosignée par les députés Michel Lesage, Jean Glavany, Jean-Paul Chanteguet, Marie-George Buffet, François-Michel Lambert, Bertrand Pancher et Stéphane Saint-André, issus de cinq groupes parlementaires différents. Le député Michel Lesage en est le rapporteur.

La proposition de loi a été examinée et adoptée en novembre 2015 par la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale.

Six ans après l'adoption de la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le droit humain à l'eau et à l'assainissement, ce texte doit permettre à la France d'introduire ce droit dans son ordre juridique interne. Ce serait là une avancée fondamentale porteuse de sens.

Dans notre pays, près d'un million de ménages paient leur eau à un tarif inabordable selon les normes communément admises. De plus des centaines de milliers de personnes sont privées d'un accès matériel à l'eau et à l'assainissement : ménages en difficulté économique, personnes sans domicile fixe, gens du voyage, demandeurs de droit d'asile ou réfugiés...

Le texte de loi propose des réponses en mettant à disposition localement des infrastructures et en instaurant des aides préventives.

Espérant que vous pourrez être présents, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos salutations distinguées.

**Michel Lesage**  
Rapporteur

**Gilbert Mitterrand**  
Président de la Fondation  
France Libertés